L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 25 JUILLET 1884.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance de la part de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Carcarre, Lille, Reims, Epernay, Limoges, Bayonne, Pau, Agen, Tarbes, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perpignan, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIX Siècle, l'Economiste Français, la Sphère, l'Echo de la Chareate, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Progrès, Le Parigord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

J. Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Feron—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Demonchaux—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobez Duval, Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Cordier—Sénateur, Député,
Paul Bert "
Henri Charoir "
Clemenceau "
Mgr Freppel "
Tony Revillon "
Lockroy "
Baron de Souboyran "
Soulier "
Wilson "
Fabrej Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Officier de Cérémonies. A. Frank, Charles Bal Donon, Général Victor Maigan, De Molinari, Commandant Cosmopolite.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

DEMANDES.

On demande—Une personne blanche pour soigner un jeune enfant, faire la cuisine et se rendre généralement utile. S'adresser à la grocerie No 885 rue Esplanade. 25juil—3f

Mme Bennett, astrologue, révèle le passé et prédit l'avenir. Venez la voir ou écrivez-lui, 4 South Rampart. 20 juil. 6f

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant des expositions étrangères (Circulaire No 4, 20 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ..... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis à nommer des commissaires ainsi d'organiser leurs sections d'Exposition.....

7—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette exposition, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

8—A partir novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

9—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

13—La classification des objets exposés comprend les gros pas suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et soie.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Beaux-Arts.
X. Piscioulture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, perte ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

31—Une quantité convenable d'eau, de gas et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.

32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosives et en général toutes les substances dangereuses.....

39—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, au raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des marchandises destinées aux exposants étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Pour être admis à participer à l'Exposition, déclarant se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur-Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général, afin d'entendre et de régler les questions concernant (leurs) compatriotes, spécia ement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace réservé à chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers, à moins d'un accord entre les Nouvelle-Orléans et ses intéressés.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, son prédécesseur étant mort, et lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block. St-Paul, Minn.

19sv

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 57 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the French-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three month $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1 three months, 75 cents.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
En marchand de détail
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

Bureau de l'Agence des Stoves à gaz.

18 RUE BARONNE.

INVITE toutes les personnes désirant faire usage de stoves à gaz pour la chauffage et la cuisine, à venir examiner mon assortiment de stoves à gaz à mon magasin, 13 rue Baronne, juste en face de la station des chars de Carrollton.

C'est le plus grand assortiment de stoves à gaz, des derniers genres et des meilleurs genres, qui ait jamais été exhibé en dehors des villes du Nord.

Ils sont de tous genres, de toutes grandeurs.

Leur propreté, leur bon marché et l'absence de chaleur que donnent les stoves en rangée ordinaires de charbon de bois, font de ces stoves les plus convenables à notre climat.

C'est le seul stove qui grille et rotisse également comme un stove ouvert.

Je me suis décidé à embrasser ce genre d'affaires, car je sais que le gaz dont on se sert à la Nouvelle-Orléans est certainement excellent pour ces stoves de chauffe et de cuisine.

Je serai au magasin de 8 heures du matin à 7 heures du soir pour expliquer d'une façon pratique les avantages du système de cuisine.

JOHN F. MAIN,
Brooklyn, N. Y.

4 juil—1m

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS.

No. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement.

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks..... $255,251 36
On marine risks..... 17,931 68
On river risks..... 20,805 94

Total premiums..... $293,488 98
Less unearned premiums..... 71,240 00

Net earned premiums 31st May, 1884..... $222,248 98

Losses paid—
On fire risks..... $106,667 02
On marine risks..... 6,552 87
On river risks..... 6,104 92
Taxes and expenses 15,843 99
Reinsurances and returns premiums..... 21,137 18 — 156,306 99

Profits..... $66,941 99

The company has the following assets:
Cash on hand..... $247,045 88
City stock..... 2,000 00
Bank, railroad and other stocks..... 63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge..... 163,590 32
Bills receivable..... 69,964 67
Premium in course of collection..... 21,926 85
New Orleans Water Works Co..... 7,439 50
Stock of Vallette Dry Dock Co..... 11,382 50
Louisiana consols..... 15,626 25
Cash on hand..... 46,290 58
$648,151 84

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero,	Jos B. Labanda,
M. W. Smith,	J. J. Fernandez,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare,	D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor,	Chas. Laffite.

17 juin—

Proclamation de Quarantaine

BUREAU DE SANTÉ DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1884.

ATTENDU QUE LE NEUVIEME JOUR DE juillet 1884, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a déclaré par résolution suivante ;

"Attendu qu'il est reconnu que le choléra existe à Toulon et à Marseille sous forme épidémique; et

"Résolu, Que le président de ce bureau ordonne à tous les officiers de quarantaine dans toutes les stations de l'Etat, de déclarer close et de défendre maintenant jusqu'à ordre contraire le cas échéant, toutes les communications avec les ports ci-dessus venant des dits ports ou de tous autres ports où le choléra pourrait exister ; le dit ordre devant être maintenu jusqu'à ordre contraire de ce bureau."

Maintenant, et conformément à la dite résolution et en obéissance au dit ordre, je donne cette proclamation de quarantaine qui prendra effet à partir du neuvième jour de juillet 1884 avec les spécifications et instructions :

Tous navires avec leurs équipages, passagers et cargaisons, arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, venant de ports français de Toulon et de Marseille, ou de tout autre port pouvant devenir infecté par le choléra, seront détenus pour observation et désinfection jusqu'à ce que ce berean en décide autrement et jugé convenable de leur permettre la libre pratique de la part de la Nouvelle-Orléans.

Les officiers de quarantaine des différentes stations sont spécialement chargés de la stricte exécution de cette proclamation.

JOSEPH HOLT, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane
18juillet—8f

F. JAHNKE,

(Brevetté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,

Importateur et marchand de Pierres pleines ailerons mâles et de Nevik River pour pavage, carb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.

V. WEHRMANN,

136.....Rue Royale.....136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PÂTE PETERSIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, aiguilles, huile et tournevis pour Machines à coudre.

Eventaile pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples aux plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts. V. Wehrmann, MECANICIEN de 12 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Plaquage et fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. Fermeture au No 136 rue Royale.

12juil—

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc., etc. Pris de New York.

Nos 154 et 156 rue Julia.

5—1an

L.S.L.

QUE TOUT

—LE—

MONDE

SACHE

Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple,

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN,

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

—A—

$5 00

—DE LA—

CLASSE H,

—DE—

LA COMPAGNIE DE LOTERIE

—DE L'ETAT—

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AOUT 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres suivront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE!

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,.....	25,000
1 Lot de	10,000,.....	10,000
2 Lots de ...	5,000,.....	10,000
5 Lots de ...	2,000,.....	10,000
10 Lots de ...	1,000,.....	10,000
20 Lots de ..	500,.....	10,000
100 Lots de ..	200,.....	20,000
200 Lots de ..	100,.....	20,000
500 Lots de ..	50,.....	25,000
1,000 Lots de ..	25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

- 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf nombres restant du numéro sortant gagnant du lot de $75,000, soit..... $ 6,750
- 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf nombres restant du numéro sortant gagnant du lot de $25,000, soit..... 4,500
- 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf nombres restant du numéro sortant gagnant du lot de $10,000, soit..... 2,250

1,967 Lots montant à..... $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à forfait, les espaces de la Nouvelle Orléans et un bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les cirbes ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, chargé de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent doivent toujours être enregistrées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats-poste payable (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme C. C. Gevrish vs. John H. Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,901.—En vertu d'un jugement rendu le 16 juin 1884 et signé le 20 juin 1884, pour affectuer un partage, le mol adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé à Bourdeaux, dans la paroisse d'Orléans, ou est Etat, maintenant Sixième District Municipal de cette ville, et désigné comme lot numéro quarante et un mesurant trois cent cinquante-six pieds neuf pouces de face à la rue Maine (maintenant Live Oak), deux cent cinquante-six pieds neuf pouces en quart de face à la rue Liberty (maintenant Magazine), et trois cents pieds de face à la ligne qui la divise de la propriété appartenant ou autrefois appartenant à D. F. Borthe, le tout au pied américain.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25 août 1 8 15 22 26

E. F. Stockmeyer vs. Léon Meunier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Toulouse, Rempart, St Pierre et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face sur Toulouse sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, borné sur le côté droit par la propriété appartenant autrefois aux héritiers de M. Duvivier, sur le côté gauche par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Bertelin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent ou ayant appartenant et connu par le No 151 rue Toulouse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25, 26, 27, 28, 29 août.

Antoine Albert Charbonnet vs. Mme Marie M. E. Blomberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,653—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droite, voies, servitudes, privilèges et dépendances, situé dans la Troisième District de cette ville, désigné sur le plan de Barthe et Kimire, d'après inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19juillet—18,23,29

Mechanics' and Traders' Insurance Company vs. Alexander McCall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,845—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé à Bourdeaux, dans la paroisse d'Orléans, ou est Etat, maintenant Sixième District Municipal de cette ville, et désigné comme lot numéro quarante et un mesurant trois cent cinquante-six pieds neuf pouces de face à la rue Maine (maintenant Live Oak), deux cent cinquante-six pieds neuf pouces en quart de face à la rue Liberty (maintenant Magazine), et trois cents pieds de face à la ligne qui la divise de la propriété appartenant ou autrefois appartenant à D. F. Borthe, le tout au pied américain.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 juil—9 16 23 30—6 août 9

Crescent Insurance Co. vs. Samuel B. Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,642.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Naicher Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville (anciennement dans la Paroisse d'Orléans), désigné par le numéro 89, sur le plan original du dit faubourg Livaudais, en date du 5 mars 18 2 et déposé à l'étude de J. B. Bringier, alors notaire en cette ville, le dit lot étant borné par les rues Piaquemine, Premiere, Seconde et Chestnut. Ledite moitié du lot désignée par le numéro deux sur le plan figurati annexé à un acte de partage fait entre William Mackey et Charles E. Dimmit 23 août prédent, J. B. Mahé, notaire public de cette ville, le 20 février 1841.

La dite moitié d'lot de terre mesure deux cent cinquante pieds sur les rues Premiere et Seconde, cent vingt pieds neuf pouces de face à la rue Premiere et deux cent cinquante pieds de face sur la rue Second, le tout au pied américain. Etant la même propriété acquise par le dit samuel B. Newman de John Holmes, de cette ville, par acte passé devant Wm. Monaghan, notaire, le 29 août 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 juil—9, 16, 23, 30 6, 9 août.

Apolonia Hoffman, épouse de Henry A. Carrière vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,105—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droite, voies, servitudes, privilèges et dépendances, situé dans la Troisième District de cette ville, désigné sur le plan de Barthe et Kimire, d'après inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19juillet—18,23:29

Succession de Sarah J. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3,499—Division E.—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par W. C. Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au tableau de distribution.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

23juil—23,27—1 aout

Succession de Edward Cahill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,980 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par Mme C. Laumen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

22juil—22,26,31

Succession de Frederick Durch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,038—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Frederick son, executeur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17juil—17,22,26

Succession de Jean Pierre Barbier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,787—Division D—Attendu que Jacques Barbier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Barbier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

16juil—16,20,25

Succession de Peter O. Kornbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,077— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Peter O. Kornbeck tutrice naturelle administrant de cette succession, ne serait pas approuvé homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

23juil—23,27,—1aout

Succession de Franklin Millard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,537.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Franklin Millard, tutrice, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

23juil—23,27—1er aout

Succession de Sarah Ann Lyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,960 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme C. Laumen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

22juil—22,26,31

Succession de Frederick Durch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,038—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Frederick son, executeur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

17juil—17,22,26

Succession de Jean Pierre Barbier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,787—Division D—Attendu que Jacques Barbier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Barbier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

16juil—16,20,25

Succession de Peter O. Kornbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,077— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Peter O. Kornbeck tutrice naturelle administrant de cette succession, ne serait pas approuvé homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

23juil—23,27, 1aout

Succession de Franklin Millard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,537.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Franklin Millard, tutrice, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

23juil—23,27—1er aout

Succession de Sarah J. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3,499—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par W. C. Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

23juil—23,27—1 aout

Succession de Sarah Ann Lyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,960 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme C. Laumen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

22juil—22,26,31

VENTE DE CONSTABLE.

M. Gerson contre Spalding.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 4,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entier pot. No 80 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Dixième District de cette ville, le SAMEDI 2 août 1884, à 11 heures A M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

22juil—22, 29—2août.

L. E. Myles vs John Ward.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 4791—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon Juge R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, LUNDI, 28 juillet 1884, à midi, de la propriété suivante, à savoir :

Tous les chars, Cycle et intérêts de John Ward défendeur dans cette affaire, dans les bâtisses et améliorations sur les lots Nos 14 à 7 inclusivement dans l'îlot No 925, Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Gravier, Gayoso et Dupré, les dits lots mesurant chacun 30 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de 144 pieds d'après un acte passé pardevant W. E. Mosel, notaire, en date du 7 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable

17 juil—17 22 26

PROCEDURE IRREM—DEUXIEME COUR de Cité de la Nlle-Orléans—No 4377—Jean Mialoco vs. un cheval bai—Ayant, en vertu d'un ordre de saisie conservatoire, à moi adressé, en date du 15 juillet 1884, saisi provisoirement un cheval bai désigné dans les procédures susdites, le tout pour cause y mentionnée, toutes personnes intéressées sont par les présentes notifiées de comparaître devant la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avis, pour répondre à la demande enregistrée en Cour par la demanderesse susdite.

ALFRED BARNES,
Constable, Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 15 juillet 1884.

16juil—16, 22, 30.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A. Carrière & Sons } No 11,816.
vs. Division B.
leurs créanciers. }

La cession des biens des pétitionnaires, Emile L. Carrière et Charles J. Carrière, individuellement et comme associés en nom collectif sous la raison sociale Antoine Carrière & Sons est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée à cet effet Edgar Grima notaire en cette ville LUNDI, le 4e jour d'août 1884, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dite pétitionnaires et de pourvoir à un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Fendel Horn soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1884.

(signé) A. L. TISSOT.

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de cette affaire de J. B. Hill, par acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 25e jour de juin 1878.

Saisi dans l'affaire